



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

La Ministre

Réponse de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur à la question parlementaire n°3088 du 22 octobre 2025 de Madame la Députée Joëlle Welfring et de Madame la Députée Djuna Bernard

1. Combien d'intervenants externes, de conférenciers spécialisés et de collaborateurs auxiliaires ont été engagé.e.s dans les programmes d'études menant au BTS au cours de l'année d'études écoulée ? Madame la Ministre peut-elle ventiler, pour la catégorie des intervenants externes, les chiffres selon les différents niveaux de qualification prévus dans la loi et dans le règlement grand-ducal d'exécution ?

Comme évoqué par les honorables Députées, en vertu de l'article 9, paragraphe 1^{er}, de la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur, le corps enseignant de chaque programme d'études menant au brevet de technicien supérieur (BTS) est constitué d'enseignants nommés au lycée et de prestataires externes issus des milieux professionnels visés par le programme concerné. Parmi ces derniers, les « intervenants externes » sont appelés à assurer un ou plusieurs cours dans le cadre de l'enseignement du BTS se déroulant au lycée, les « conférenciers spécialisés » interviennent ponctuellement dans l'enseignement BTS sans participer à l'évaluation des étudiants, tandis que les « collaborateurs auxiliaires » ont pour mission de donner un support à l'enseignement dispensé au lycée dans le cadre du programme d'études menant au BTS.

Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre d'intervenants externes, de conférenciers spécialisés et de collaborateurs auxiliaires qui avaient été engagés dans l'ensemble des 36 programmes d'études menant au BTS offerts pendant l'année d'études 2024/2025, tout en proposant, pour la catégorie des intervenants externes, une ventilation en fonction de leur niveau de qualification par rapport au cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ).

Total BTS 2024/25	Nombre de prestataires
Intervenants externes	
Intervenants externes - niveau CLQ 7 ou 8	170
Intervenants externes - niveau CLQ 6	44
Intervenants externes - niveau CLQ 5	28
Intervenants externes - niveau CLQ inférieur à 5	13
Conférenciers spécialisés	56
Collaborateurs auxiliaires	34
Total	345



2. Quel était, en moyenne, le nombre d'heures prévu dans les contrats avec les intervenants externes, avec les conférenciers spécialisés et avec les collaborateurs auxiliaires au cours de la dernière année d'études ? Quelle était, en moyenne, le nombre d'heures effectivement prestées au cours de la même période ?

Le tableau ci-dessous renseigne sur le nombre moyen d'heures prévu dans les contrats des différentes catégories de prestataires externes ainsi que sur le nombre moyen d'heures effectivement prestées pendant l'année d'études 2024/2025.

Il convient de relever que l'écart entre le nombre d'heures prévu contractuellement et celui effectivement presté s'explique essentiellement par le fait que le volume horaire mentionné dans le contrat représente le plafond maximal d'heures que le prestataire externe est autorisé à accomplir au cours de l'année d'études. En pratique, il ressort fréquemment, lors de l'établissement du décompte final, que toutes les heures prévues n'ont finalement pas dû être prestées, en raison notamment d'ajustements au niveau du planning pédagogique intervenus en cours d'année.

Total BTS 2024/25	Moyenne heures par contrat	Moyenne heures prestées
Intervenants externes		
Intervenants externes - niveau CLQ 7 ou 8	44,80 h	31,56 h
Intervenants externes - niveau CLQ 6	54,60 h	42,91 h
Intervenants externes - niveau CLQ 5	62,00 h	52,65 h
Intervenants externes - niveau CLQ inférieur à 5	73,06 h	51,29 h
Conférenciers spécialisés	8,77 h	5,14 h
Collaborateurs auxiliaires	34,50 h	8,71 h
Total	42,20 h	29,55 h

3. Quelles sont les critères (langues et autres) qui régissent le recrutement des intervenants externes? Qui est en charge du processus de recrutement, et comment celui se déroule-t-il ?

Le processus de sélection des intervenants externes relève des lycées offrant des programmes d'études menant au BTS. Les lycées choisissent ces prestataires en tenant compte des besoins pédagogiques et didactiques inhérents au programme et aux cours concernés, et tout en veillant à ce que les compétences, notamment linguistiques et professionnelles, des intervenants soient en adéquation avec les contenus enseignés et les objectifs du programme concerné. Les intervenants externes se voient proposer un contrat *ad hoc*, signé par le représentant du lycée et par le ministre, après



vérification formelle du niveau de qualification de l'intervenant par les services du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que les programmes d'études menant au BTS sont élaborés par les lycées en étroite collaboration avec les milieux professionnels concernés, qui sont aussi représentés dans les groupes curriculaires ayant pour mission, entre autres, d'élaborer les plans d'études des programmes. Il est évident que ces contacts et échanges réguliers facilitent le processus de sélection et de recrutement d'intervenants externes, étant entendu que l'intervention de prestataires issus des milieux professionnels constitue, à l'instar de la participation de représentants des milieux professionnels dans les groupes curriculaires, la marque tangible de la forte implication des secteurs concernés dans les programmes de BTS.

4. Les lycées ont-ils actuellement assez d'intervenants externes dans les différentes catégories pour couvrir tous les programmes d'études menant au BTS ? Dans la négative, quelles spécialisations ou quelles catégories font défaut ?

Mes services ne se sont vu signaler récemment, ni par les coordinateurs des programmes BTS ni par la commission BTS du collège des directeurs, aucune difficulté liée à une éventuelle pénurie en prestataires externes dans un des domaines couverts par les programmes d'études menant au BTS.

Luxembourg, le 11 novembre 2025

La Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

(s.) Stéphanie OBERTIN